



Quel recours avoir apres une conclusion d avocat

Par **senes bruno**, le **08/02/2008** à **08:00**

cela fait 3 ans on m a donné 3 coups de couteau pour une voiture mal garée;un coup au bras ,un au flanc et l autre a l abdomen a 1cm du foie.j ai pris un avocat,cela a passé en corruption immediate.l a eu 6mois de prison et 3ans de suivi psychiatrique.la conclusion etait le 19 janvier 2008 maintenant on me communique par l huissier de justice qu il est introuvable etles demarches restes infructueuses pour le retrouvé.que veut dire?envisager une signification de l article 659 NCP Cet demander S.I.VI.ai je pasle droit aux fonds de soutien de l etat? qui me rembourse l avocat les mois d ITT,l expert medical.je m adresse a vous pour savoir quoi faire apres cette conclusion de l avocat.